

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le 5 août 2019 a lieu une séance régulière du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00, à la salle Marguerite L. Grégoire, lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents :

Les conseillers suivants: mesdames Odette Dumont, Louise Veilleux, messieurs Donald J. Philippe, Jean-Marie Gilbert, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Mylène Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, agit comme secrétaire d'assemblée.

6 personnes assistent à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-071

Après lecture, il est proposé par la conseillère Louise Veilleux d'adopter l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal du 3 juin 2019

2019-072

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter le procès-verbal du 3 juillet 2019

Adopté à l'unanimité

3. Adoption des comptes à payer

2019-073

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter les comptes à payer du mois de juillet 2019 au montant total de 229 225,31\$

Adopté à l'unanimité

4. Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

4.1 Demande de commanditaire :

Demande pour le bingo du cercle des fermières. Le conseil est d'avis que le fait d'avoir la salle gratuitement est un don de la Municipalité. De ce fait aucun montant additionnel n'est accordé.

4.2 Demande de don :

L'association du cancer de l'Est du Québec fait une campagne de financement auprès des Municipalités. Le conseil ne donnera pas de montant.

4.3 Demande de monsieur André Labrecque que le dossier de sa vente de terrain soit réglé. Tous les documents ont été envoyés à l'inspecteur municipal afin qu'il analyse et le dossier. En attente de ses recommandations.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

5. Affaires nouvelles

5.1 Protocole d'entente à signer réseau des haltes routières des Monts Notre-Dame.

2019-74

Considérant qu'une résolution a été faite le 6 mai 2019, résolution 2019-052 afin de supporter la Corporation de la route des Monts Notre-Dame et d'en autoriser les coûts.

Considérant le changement au niveau de la Direction générale, la présente résolution autorise madame Mylène Boucher à être la responsable de ce dossier et d'y représenter la Municipalité.

Par conséquent;

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux de nommer la directrice générale madame Mylène Boucher responsable du dossier avec toutes les autorisations nécessaires afin de gérer le projet et de signer tous documents relatifs à ce dernier.

6. Direction-générale,

Autorisations pour la nouvelle Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Boucher pour les différents documents administratifs.

2019-075

6.1 Désignation de la personne responsable concernant la délégation des responsabilités concernant la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Considérant que la loi prévoit que le Maire d'une municipalité est toujours considéré comme la personne responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels:

Considérant que M. Bruno Bonasso désire transférer la responsabilité à la directrice générale de la municipalité d'Auclair;

Par conséquent :

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Gilbert appuyé par madame Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le transfert des responsabilités pour l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels, à la directrice générale madame Mylène Boucher et que le formulaire nécessaire au transfert soit transmis à la Commission.

2019-076

6.2 Autoriser la Directrice générale à être signataire des chèques pour les comptes bancaires de la Municipalité.

Considérant que de selon la loi (code Municipal) la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mylène Boucher doit contresigner les chèques et tous autres documents légaux avec le maire ou son remplaçant,

Considérant que madame Josée Dubé directrice générale adjointe et secrétaire trésorière a déjà les autorisations nécessaires;

Par conséquent;

Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Marie Gilbert appuyé par la conseillère madame Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Mylène Boucher à être signataire des chèques et autres documents requis par l'institution financière à titre de représentante de la municipalité et de conserver les autorisations de madame Josée Dubé également qui pourra être signataire en l'absence de la directrice générale et messieurs Bonesso à titre de Maire ainsi que monsieur Jean-Marie Gilbert à titre de pro-maire et de retirer le nom de l'ancienne directrice générale comme étant sa représentante.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

2019-077

6.3 Autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorières à être représentante de la municipalité d'Auclair auprès de Clic-Sécur, Clic-Sécur Express et de revenu Québec et de la CNESST

Considérant que la directrice générale est représentante de la municipalité et que cette dernière se doit d'être représentée au niveau de Revenu-Québec et de la CNESST

Par conséquent;

Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Marie Gilbert appuyé par la conseillère madame Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à être la responsable pour les services de Revenu Québec ainsi que de la CNESST et de retirer le nom de l'ancienne directrice générale comme étant sa représentante.

2019-078

6.4 Autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière pour représenter la municipalité auprès du PGMAR (portail gouvernemental des affaires municipales et régionales et l'ensemble de ses programmes gouvernementaux);

Considérant que la municipalité d'Auclair se doit d'être représentée auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

Par conséquent;

Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Marie Gilbert appuyé par la conseillère madame Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale madame Mylène Boucher à être la représentante pour le PGMAR l'ensemble de ses programmes gouvernementaux et de retirer le nom de l'ancienne directrice générale comme étant sa représentante.

2019-079

6.5 Autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la municipalité auprès de Revenu Canada

Considérant que la Directrice générale est représentante de la municipalité et que cette dernière se doit d'être représentée auprès de revenu-Canada

Par conséquent;

Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Marie Gilbert et appuyé par la conseillère madame Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale madame Mylène Boucher à être la responsable pour les services de Revenu Canada et de retirer le nom de l'ancienne directrice générale comme étant sa représentante.

2019-080

6.6 Autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la municipalité auprès d'AccèsD

Considérant que la directrice générale madame Mylène Boucher est représentante de la municipalité et que cette dernière doit être en mesure de gérer les différents comptes bancaires, marges de crédit et cartes de crédit;

Par conséquent;

Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Marie Gilbert appuyé par la conseillère madame Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale madame Mylène Boucher à être la représentante pour l'ensemble des services d'AccèsD et de conserver madame Josée Dubé à titre d'utilisateur principal d'AccèsD de retirer le nom de l'ancienne directrice générale comme étant sa représentante.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

2019-081

6.7 Autoriser la directrice-générale et secrétaire trésorière à représenter la municipalité auprès du service électronique SAEO (Système électronique d'appel d'offre du gouvernement du Québec)

Considérant que la directrice générale et secrétaire trésorière est responsable de mener à bien les projets et travaux et d'aller en appel d'offre pour ces derniers;

Par conséquent;

Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Marie Gilbert appuyé par la conseillère madame Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale madame Mylène Boucher à être la représentante pour l'ensemble des services de SAEO et de retirer le nom de l'ancienne directrice générale comme étant sa représentante.

2019-082

6.8 Autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire auprès de L'ADMQ

Considérant que l'ADMQ est l'organisme professionnel qui représente la directrice générale;

Considérant que cet organisme donne du support et de la formation aux directeurs-généraux;

Considérant que l'Adhésion est pour une période d'un an commençant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2020 et que le coût de cette adhésion est d'environ 880 taxes incluses et que cette adhésion inclue les frais d'assurances;

Considérant que la municipalité tient à ce que la directrice générale soit bien informée et formée;

Par conséquent;

Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Marie Gilbert et appuyé par madame Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à être membre de l'ADMQ.

2019-083

6.9 Autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Mylène Boucher à demander la modification du NEQ afin de la nommer administratrice autorité publique

Considérant que la municipalité se doit d'avoir un numéro d'entreprise publique au niveau du gouvernement ainsi qu'un représentant;

Par conséquent;

Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Marie Gilbert et appuyé par madame Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à être la responsable pour les services du NEQ et de retirer le nom de l'ancienne directrice générale comme étant sa représentante.

2019-084

6.10 Mandater la directrice générale et secrétaire-secrétaire pour représenter la municipalité auprès des fournisseurs et de pouvoir signer les contrats au nom de cette dernière.

Considérant que la municipalité doit avoir une personne responsable des contrats avec les différents fournisseurs

Considérant que la municipalité doit avoir une personne en autorité pour signer les contrats et en autoriser l'exécution;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Par conséquent;

Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Marie Gilbert et appuyé par madame Louise Veilleux et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à être la responsable auprès des fournisseurs et de pouvoir signer les contrats et tous autres documents inhérents à ces derniers au nom de celle-ci et de retirer le nom de l'ancienne directrice générale comme étant sa représentante.

Varia

Le maire a abordé le sujet de la plainte contre Donald J Philippe et a expliqué aux citoyens le point de vue du conseil à ce sujet

Période de questions

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h40

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Mylène Boucher, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe